

## Liste des principales modifications entre le PSADD2 et la version finale

Note : Cette liste n'est pas exhaustive et ne comprend pas les ajouts de renvois ou de modifications visant à améliorer la compréhension de la lecture.

Section	Modification
Chap. 7 Grandes affectations du territoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ajout d'une phrase afin d'exclure les substances minérales de l'État dans l'usage extraction (7.2.1)</li> </ul>
Chap. 3 Description du territoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ajout du point 3.4.5 Logement</li> <li>• Ajout du point 3.5.3.1 Secteur commercial</li> <li>• Ajout du point 3.5.3.2 Secteur agricole</li> </ul>
Chap. 4 Concept d'organisation spatiale	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réorganisation des points du chapitre.</li> <li>• 4.2.4.1 Pôle récréotouristique Magog-Orford + carte du pôle <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Ajout d'un secteur récréotouristique à la tête du lac Memphrémagog</li> <li>○ Ajout d'un secteur d'hébergement dans le périmètre d'urbanisation du Canton d'Orford visant à reconnaître la concentration d'établissement qui s'y trouvent</li> <li>○ Précision de la vocation des usages commerciaux se trouvant dans les secteurs « commercial touristique » du pôle (commerce de nature touristique, agrotouristique et artisanale).</li> </ul> </li> <li>• Modification de la carte du concept d'organisation spatiale <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Ajout des milieux naturels</li> <li>○ Modification autour du lac Lovering (pôle villégiature)</li> </ul> </li> </ul>
Chap. 5 Défis et enjeux territoriaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bonification des enjeux environnementaux (point 5.2.5) <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Protection de l'eau potable et importance des lacs réservoirs d'eau potable</li> </ul> </li> <li>• Bonification des enjeux ruraux et urbains (point 5.2.6) <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Conversion des chalets</li> <li>○ Densification des secteurs ruraux et étalement urbain</li> </ul> </li> <li>• Ajout du point 5.2.7 Enjeux relatifs aux changements climatiques</li> </ul>
Chap. 6 Orientations et objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Orientation 1 : modification d'une mesure de l'objectif c) afin d'y intégrer les organismes forestiers et la notion de maintien de la biodiversité. « Travailler en collaboration avec les organismes de conservation et les organismes forestiers pour orienter l'atteinte des objectifs de conservation et du maintien de la biodiversité »</li> </ul>
Chap. 7	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Affectations Agricole et Agroforestière <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Modification des conditions en lien avec les possibilités d'utiliser un PIIA en zone agricole</li> </ul> </li> </ul>

Section	Modification
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Usage Valorisation des matières résiduelles : ajout des écocentres et des sites de transbordement dans la description de l'usage.</li> <li>• Usage Unité d'habitation accessoire (UHA) : cet usage est autorisé seulement dans les périmètres d'urbanisation et les secteurs de consolidation hors des périmètres d'urbanisation.</li> </ul>
Chap. 8 Gestion de l'urbanisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Modification du mécanisme de gestion du développement des périmètres d'urbanisation de la Ville de Magog (zone prioritaire de développement et zones de réserve) afin d'intégrer le mécanisme proposé dans le projet de règlement 13-21</li> <li>• Modification des zones de réserve ciblées dans certains périmètres d'urbanisation</li> <li>• Modification des secteurs de consolidation ciblés hors des périmètres d'urbanisation dans certaines municipalités.</li> </ul>
Chap. 9 Territoires d'intérêt	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 9.1.3 Espèces à statut particulier : mise à jour des données et indication sur les espèces couvertes par un statut au niveau fédéral.</li> <li>• 9.1.6 Aires protégées : mise à jour des données et intégration des sites de conservation volontaire afin d'offrir un portrait plus complet des territoires ayant un statut de conservation sur le territoire de la MRC.</li> <li>• 9.2.3 Patrimoine archéologique : intégration des zones de potentiel archéologique inventoriées sur le territoire de la ville de Magog.</li> </ul>
Chap. 10 Zones de contraintes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Retrait du point en lien avec les plans de gestion des rives, du littoral et des plaines inondables</li> </ul>
Chap. 11 Mobilité et transport	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 11.1.5 Réseaux de transport actif, de plein air et récréatifs : ajout de sentiers</li> <li>• Ajout du point 11.2.3 Enjeux liés au développement du transport adapté, collectif et actif</li> <li>• Ajout du point 11.2.3.1 Amélioration de l'adéquation entre les besoins et les services offerts</li> </ul>
Document complémentaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1.1.2 Rives <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Retrait des possibilités en lien avec la coupe des peupliers hybrides</li> <li>○ Intégration de la dernière mise à jour de la <i>Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables</i> afin de faire les liens nécessaires avec le REAFIE</li> </ul> </li> <li>• Retrait des dispositions en lien avec les plans de gestion des rives, du littoral et des plaines inondables</li> <li>• 1.4 Zones en pentes fortes <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Retrait des travaux sylvicoles des dispositions</li> <li>○ Ajout en lien avec les dérogations possibles</li> </ul> </li> <li>• 1.5.3 Carrières et sablières : ajout d'une phrase afin d'exclure les substances minérales de l'État.</li> </ul>

Section	Modification
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1.5.5 Contraintes sonores reliées au réseau routier supérieur : modification des dispositions applicables et intégration des tronçons ciblés.</li> <li>• 1.6.1 Distances séparatrices relatives aux installations d'élevage</li> <li>• Paramètre F : intégration des haies brise-vent</li> <li>• Paramètre G : Réduction du coefficient applicable pour les affectations Résidentielle-villégiature et Touristique</li> <li>• 1.6.7 Dispositions relatives aux nouvelles installations d'élevage porcin et à l'agrandissement des installations d'élevage porcin existantes : ajout d'un paragraphe pour prendre en compte des superficies maximales de plancher supérieures pour certains modes de production.</li> <li>• 1.11. Gestion forestière <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Retrait des massifs forestiers et des corridors fauniques des endroits où les coupes visant l'amélioration des peuplements ne sont pas autorisées (point 1.11.3.1).</li> <li>○ Retrait de l'obligation de martelage dans l'habitat de la tortue des bois.</li> </ul> </li> <li>• 1.12.1 Réseaux d'aqueduc ou d'égout <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Ajout d'un cas où il n'est pas obligatoire de prolonger les réseaux « <i>Les prévisions de développement de la municipalité démontrent que le secteur visé ne pourra être desservi par un réseau d'utilité publique par manque de capacité</i> »</li> <li>○ Modification des cas où il est possible d'implanter ou de prolonger des réseaux à l'extérieur des périmètres d'urbanisation ou de l'affectation Industrielle</li> </ul> </li> <li>• Ajout demandant la réalisation d'une étude et le contenu minimal devant y être intégré dans le cas des projets intégrés dérogeant aux normes minimales de lotissement et de densité et situés hors des périmètres d'urbanisation (point 3.4.1).</li> <li>• 3.6 Contrôle de l'érosion : intégration de superficies pour cibler les interventions où des mesures de contrôle sont nécessaires.</li> </ul>
Plan d'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bonification de certains éléments du plan d'action.</li> <li>• Ajout d'une action visant la mise en valeur des paysages emblématiques de la MRC (action 20).</li> </ul>